

d'alors, ce montant était tombé à \$42,859. Il y avait eu une diminution de \$21,000 dans le montant des droits régaliens perçus sur la houille par le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse. En 1894, le montant de ces droits s'est élevé à \$209,330, soit une augmentation de près de 500 pour 100 sous l'opération de la politique nationale. Je suis certain d'exprimer l'opinion du présent premier ministre et des autres membres du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en disant qu'ils ont invariablement assuré au peuple là-bas, que la politique du parti libéral ne ferait pas disparaître le droit sur la houille, à moins que l'on eût en retour libre accès sur les marchés des États-Unis. Je sais que telle a été constamment la nature des déclarations faites par ces messieurs. Le gouvernement provincial, dont M. Fielding était le chef, a bénéficié dans la mesure que j'ai indiquée, du développement de l'industrie houillère, développement dû à la politique nationale. Pendant les cinq années où le cabinet Mackenzie fut au pouvoir, l'industrie houillère déclina, comme le démontre clairement le montant des droits régaliens perçus sur la houille, tandis que pendant les dix-huit années qui se sont écoulées depuis, il s'est produit un développement remarquable, dont le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a grandement bénéficié.

Il y a un autre sujet sur lequel ces messieurs ont pris des attitudes contradictoires. C'est, suivant moi, un sujet fort intéressant, et je ne pense pas que mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre aient la moindre objection à me donner un mot d'explication à cet égard.

Mon honorable ami, le ministre de la Justice, comme premier ministre de la province d'Ontario, fit inscrire, il y a deux ou trois ans, la somme de \$25,000 dans les prévisions budgétaires pour être payée à titre de prime, dans le but d'encourager la production du fer dans la province d'Ontario. Ce sujet fut discuté dans cette Chambre, et mon honorable ami le secrétaire d'Etat, n'hésita pas, à cette occasion, à dire que c'était un acte de folie. Je n'entreprendrai pas de décider lequel de ces deux messieurs a eu raison. Je suppose que le vote de la somme de vingt-cinq mille piastres pour promouvoir la production du fer dans la province d'Ontario a été une indiscretion de jeunesse de la part du ministre de la Justice, mais que cette irréflexion disparaîtra avec le jeune

âge; et qu'il ne continuera pas à faire de ces actes de folie en dépit de l'âge, de l'expérience et de son contact avec mon honorable ami le secrétaire d'Etat.

On a parlé à plusieurs reprises de la composition du cabinet au cours des différentes discussions qui ont eut lieu à propos de la situation des affaires publiques. L'adresse fournit d'ordinaire une excellente occasion d'étendre considérablement les limites de la discussion et, bien que le discours du Trône qui est maintenant devant nous, ne contienne que bien peu de chose en lui-même, il n'en est pas moins convenable d'examiner maintenant la physionomie du cabinet.

Tout d'abord je dois dire que l'on a suivi une ligne de conduite des plus extraordinaires dans la formation de ce gouvernement. Le premier ministre n'a pas pris entièrement ses collègues dans les rangs des hommes qui avaient combattu à ses côtés dans l'arène politique fédérale, et qui, comme tels, étaient connus du pays. Il s'est, dans une grande mesure, départi de cette règle; il a passé par-dessus la tête de ces hommes, et, après le triomphe remporté par son parti aux dernières élections, il a appelé à d'importantes positions dans son cabinet des hommes qui n'avaient pas été devant les électeurs fédéraux, et que ceux-ci ne pouvaient guère s'imaginer voir entrer dans le gouvernement si le parti triomphait. Je ne crois pas que ce soit là une ligne de conduite juste envers l'électorat. Quand le peuple de ce pays va aux urnes électorales, non seulement il exprime son opinion sur les grandes questions débattues devant lui, mais aussi, dans une certaine mesure du moins,—je crois que c'est dans une très large mesure,—il se prononce, suivant l'appréciation qu'il en fait, pour ou contre, les hommes publics qui sollicitent sa confiance. Il n'était que naturel et juste que cette considération guidât les électeurs dans une large mesure. Il n'est que raisonnable de croire que le peuple du Canada, en donnant le vote qu'il a donné, comptait que dans la formation du gouvernement nouveau auquel serait confiée l'administration du pays pendant les cinq années qui vont suivre, on choisirait principalement des hommes autres que ceux appelés par M. Laurier. En agissant comme il l'a fait, M. Laurier n'a pas, je crois, adopté une ligne de conduite constitutionnelle, et n'a pas rendu justice aux électeurs du Canada. Mais il y a une autre objection et je crois qu'elle a beaucoup de force. En appelant les premiers ministres de différentes